

## ANNEXE 1 (à conserver par la collectivité)

### TABLEAU DES PRESTATIONS FINANCIERES

Pour bénéficier de ces compétences, la collectivité versera la participation dont le montant a été fixé par délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Gard n° DEL-2016-015 du 17 juin 2016.

Cette participation est définie en fonction de la taille de la collectivité. Elle est réclamée par le Centre de Gestion au moyen d'un titre de recettes émis après le 1<sup>er</sup> janvier de l'année concernée.

L'assiette de cotisation est constituée par le nombre d'agents de droit public ou de droit privé au 1<sup>er</sup> décembre de l'année N-1. Elle est déclarée par la collectivité adhérente.

Cette participation pourra être modifiée par délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Gard. Un délai de prévenance d'au moins deux mois sera observé et donnera lieu à un avenant à la présente convention, avant la date de facturation précitée. A cette occasion la collectivité co-contractante, disposera de la faculté de mettre fin à la présente convention.

Dans le cadre du temps de travail estimatif (article 4.1) pour les visites périodiques d'inspection et le temps de présence en CHSCT (articles 4.4 et 4.5) ne donnent pas lieu à une facturation.

Au-delà, les prestations prévues par les articles 4.2, 4.3 et 4.4 (visites supplémentaires, visites extraordinaires, travaux complémentaires pour le CHSCT) sont facturées conformément aux prestations financières définies dans cette annexe.

Le montant de la facturation est réclamé par le Centre de Gestion du Gard au moyen d'un titre de recettes émis suite à la prestation.

Prestation	Effectif / Conditions nécessaires	Montant
<b>Convention de mise à disposition d'un ACFI</b>	<20 agents	250 € / an
	entre 20 et 49 agents	400 € / an
	entre 50 et 350 agents	750 € / an
	à partir de 351 agents	2000 € + 2 € / agent / an
<b>Visites périodiques ACFI</b>		0 €
<b>Présence en CHSCT</b>		0 €
<b>Visites extraordinaires ACFI</b>		0 €
<b>Visites supplémentaires ACFI</b>	Demi-journée sur site	280 €
	Journée sur site	500 €
<b>Prestations individualisées</b>	Demi-journée de travail *	160 €
	Journée de travail *	280 €

\* Sont considérés dans le temps de travail : la préparation, les recherches, les déplacements, la présence sur le terrain, les rédactions et l'envoi de documents.